

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
CHEMOT
SAMEDI 29 DEC. 2007
20 TÉVET 5768

41^e année

15

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Identités

En ces temps de mondialisation, il paraît bien souvent difficile, voire malvenu, de parler des différences culturelles ou spirituelles entre les hommes ou les civilisations. De fait, pour certains, l'avenir ne pourra être radieux que s'il fabrique un modèle unique d'humain. C'est ainsi qu'est conviée à s'effacer peu à peu la diversité des visions du monde et des modes de vie. C'est ainsi que se met en place ce grand village global à l'échelle de la planète où l'on apprend à rire et se réjouir des mêmes choses au même moment, à se nourrir de la même façon et, en somme, à vivre à l'identique d'un bout à l'autre du monde, avec l'incapacité générale à penser et encore moins à comprendre l'autre. Dans ce contexte, il n'est guère surprenant que le peuple juif, où qu'il vive, se sente parfois comme peu en phase avec ceux qui l'entourent. N'incarne-t-il pas le particularisme à contre-courant, une fois de plus, de la pensée commune ? Ne prétend-il pas, avec entêtement, qu'un universalisme de bon aloi ne peut que s'adosser à une identité chaleureusement vécue ?

Identité : le grand mot est prononcé. C'est là une notion presque impalpable tant sa définition varie selon celui qui la donne. Elle est pourtant tou-

jours là, présente, porteuse d'une chaleur étonnante au plus près du cœur. Le peuple juif en a une longue et ancienne expérience. Il sait comment la préserver avec toute l'attention que méritent les choses précieuses et surtout comment la vivre sans en faire un instrument d'exclusion. Car n'est-ce pas là que se trouve la vraie question ? Les Juifs ont eu le temps d'y réfléchir et ont appris, souvent dans les tourmentes de l'histoire, à proposer quelques réponses. Peuple de toujours minoritaire, possédant un sens rare de l'Histoire, il a appris à vivre au sein de cultures dominantes, comprenant leur grandeur, partageant leurs modes de vie tout en laissant sa petite musique propre faire résonner les âmes et les consciences.

Aller vers l'autre sans jamais s'oublier : presque une gageure. Pourtant, existe-t-il un autre chemin sinon celui de la perte de soi-même et de ses espoirs, sinon un avenir dépourvu de sens parce que sans passé ? Aujourd'hui, les rythmes sociaux, scandés par les grands tam-tams de notre temps invitent à la réjouissance automatique. C'est alors que les enjeux se concrétisent. Il faut se garder d'imiter certains arbres de la saison : gardons nos racines !

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Chemot : Où est D.ieu quand ça fait mal ?

La Paracha de cette semaine relate l'épisode tragique d'un peuple souffrant pendant des décades sous l'emprise d'un empire cruel et brutal. Les garçons nouveau-nés sont jetés dans le Nil, les femmes et les hommes juifs sont soumis aux travaux forcés, battus et torturés sans merci. La vie juive n'a plus de valeur.

«Un long moment est passé et le roi égyptien est mort», déclare la Bible. «Le Peuple Juif gémit à cause de son esclavage et ils pleurèrent». La tradition midrachique explique que ce verset signifie que le chef égyptien fut envahi par une lèpre, comparable à la mort, et que ses médecins lui affirmèrent que le seul moyen d'en guérir était d'exécuter des enfants hébreux, cent cinquante le matin et cent cinquante le soir, et de se baigner, deux fois par jour, dans leur sang. La douleur du Peuple Juif devint alors insupportable.

C'est à ce point que «leur cri monta vers D.ieu ; D.ieu entendit leurs gémissements». Dans un coin reculé du désert de Sinäi, D.ieu persuada Moché d'abandonner sa vie solitaire et introvertie de berger et d'entrer dans la gueule du loup pour libérer de l'esclavage son peuple brisé. Dans un dialogue d'une puissance inégalée entre Moché et le Tout Puissant, Moché dit à D.ieu : «Voici, je me rendrai auprès des Enfants d'Israël et je leur dirai : "Le D.ieu de vos Pères m'a envoyé à vous" et ils diront : "quel est Son nom?", que leur répondrai-je?». "Je serai tout comme Je serai" répondit D.ieu à Moché, "dis aux Enfants d'Israël : «Je serai» m'a envoyé à vous".

D.ieu en exil

La signification de cette réponse nous échappe. Moché demande à D.ieu Son Nom et la réponse en est : «Je serai tout comme Je serai». Quel sens se cache-t-il derrière ces mots curieux ?

Le grand commentateur biblique, Rachi, s'appuyant sur la tradition talmudique, complète les mots manquants : «Je serai [avec vous dans votre détresse présente] tout comme Je serai [avec vous dans vos persécutions et vos exils futurs]».

Mais cette explication paraît également elliptique. Moché demande à D.ieu un nom, un moyen d'identification qu'il pourra alors communi-

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT CHEMOT

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 16h 41 • Sortie 17h 56

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	16.22	Bordeaux	17.09	Grenoble	16.44
Lyon	16.43	Toulouse	17.06	Montpellier	16.54
Marseille	16.51	Nice	16.43	Lille	16.32
		Nancy/Metz	16.26		

à partir du dimanche 23 décembre 2007

Heure limite du Chema : 10h45

Pose des Téléfines : 7h30



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

quer au Peuple Juif. Et en réponse, D.ieu lui présente un verbe plutôt qu'un nom précis : une activité plutôt qu'une description.

Une question étrange

Pour apprécier la réponse de D.ieu, il nous faut au préalable comprendre la question de Moché.

Moché dit à D.ieu : «Voici, je me rendrai auprès des Enfants d'Israël et je leur dirai : le D.ieu de vos Pères m'a envoyé à vous' et ils diront : quel est Son nom ? Que leur répondrai-je ? Maïmonide, dans son «Guide des Egarés», sou- lève une question : Pourquoi Moché était-il convaincu que le Peuple Juif voudrait savoir le Nom du D.ieu qui l'avait envoyé en mission pour les libérer de l'esclavage ? Il semblerait qu'en montrant qu'il connaissait le nom de D.ieu, il authenticierait, dans une certaine mesure, sa présence en tant que messager divin pour sauver les Hébreux d'Egypte. Mais pourquoi ? S'ils avaient entendu le Nom de D.ieu avant la venue de Moché, il est facile d'imaginer que Moché Le détenait de la même source qu'eux et pas nécessairement de D.ieu. Et si par contre, ils ne l'avaient jamais entendu, comment ce nouveau nom, qu'ils entendraient de la bouche de Moché, pourrait-il les persuader de lui faire confiance ?

Plus encore, Moché fait précéder sa question des mots : «Voici, je me rendrai auprès des Enfants d'Israël et je leur dirai : 'le D.ieu de vos Pères m'a envoyé à vous' et ils diront : 'quel est Son nom ?'». Moché parlera avec eux du D.ieu de leurs Pères, un D.ieu dont ils ont entendu parler par leurs pères. Ces derniers n'avaient-ils donc jamais partagé avec eux le Nom de ce D.ieu ? Comment se pouvaient-ils qu'ils parlent de ce D.ieu et Le prient sans Lui donner de nom ou de description?

La question des questions

Dans ces paroles de Moché, il ne cherche pas l'identité de D.ieu ou Son titre. Il Lui adresse La question qui assaille le cœur, la question des questions, celle qui sera, avec certitude, formulée par les Hébreux vers lesquels il est envoyé. «Quel est Son nom ?» crieront les esclaves juifs à Moché. Pendant plus de huit décades, nous avons suffoqué sous le joug d'une tyrannie brutale. Des milliers et des milliers de nos enfants ont été abattus pour que le Pharaon puisse se baigner quotidiennement dans le sang juif : des bébés ont été arrachés du giron de leur mère et jetés dans la rivière. Nous avons été battus, humiliés, torturés, tués. Les Egyptiens ont fait de notre vie un cauchemar infernal et ont transformé notre dignité en une sous-humanité. Et soudain, le grand et puissant D.ieu des cieus et de la terre, Qui crée et gouverne le monde entier, décide de ressentir notre douleur?

«Quel est Son nom ?» tonneront les esclaves. Toi, Moché, tu dis que D.ieu «a vu la souffrance de Son peuple en Egypte» et c'est la raison pour laquelle Il t'envoie nous sauver. Mais où était-Il jusqu'à aujourd'hui ? Quel est Son nom, quel est le caractère de D.ieu Qui peut rester dans les cieus, insensible alors que des bébés sont arrachés aux bras de leur mère et jetés dans le Nil pour que Pharaon se baigne dans leur sang ? Où était-Il pendant les quatre-vingt-six ans où nous avons été massacrés sous les fouets mortels des chefs égyptiens ? Est-ce ce D.ieu que nous devons accepter et

suivre ? Est-ce le D.ieu en Qui nous devons avoir confiance ? Et est-ce D.ieu envers Lequel nous devons exprimer notre gratitude ? Un D.ieu Qui a été indifférent aux larmes et aux gémissements de l'humanité ?

La réponse

Jamais dans l'histoire, D.ieu n'a répondu à cette question, la plus grave de toutes les questions. Le livre de Job, dédié à la question de la souffrance des innocents, se conclut avec une révélation de D.ieu à Job, lui disant en substance qu'il n'existe aucun moyen pour l'esprit humain de créer les constructions logiques dans lesquelles peut s'inscrire le comportement de D.ieu. Le fini et l'infini ne peuvent tout simplement pas se rencontrer.

D.ieu ne donna pas non plus la réponse à Moché. C'est la raison pour laquelle, à la fin de la Paracha de cette semaine, Moché s'adresse à D.ieu avec des paroles extrêmement dures : «Mon Seigneur ! Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? Pourquoi m'as-Tu envoyé ? Depuis le moment où je me suis rendu chez Pharaon pour parler en Ton nom, il a fait du mal à ce peuple, mais Tu n'as pas sauvé Ton peuple !»

Et que transmet D.ieu au Peuple Juif à travers Moché, «Je serai tout comme Je serai» ! Comme nous l'avons souligné, les Sages du Talmud et Rachi expliquent ces mots ainsi : «Je serai avec vous dans votre détresse présente tout comme Je le serai dans vos exils et vos persécutions futurs».

Quel message se cache derrière ces mots ?

Je suis un mystère, confesse D.ieu. Je suis étrange, infiniment étrange. Mon écriture de l'histoire est tout à fait illisible pour l'esprit et le cœur humains. Et pourtant, vous devez savoir une chose : Je ne suis pas un D.ieu indifférent, résidant dans les Cieus et gouvernant théoriquement la destinée de chaque être humain selon le sens que Je définis. Je suis présent dans votre angoisse. Je suis dans les lamentations des esclaves battus, dans les gémissements de la mère à qui l'on a arraché son enfant, dans le sang répandu d'un enfant assassiné. Vous pleurez? Je pleure avec vous. Vous êtes écrasés ? Je suis écrasé avec vous. Quelle que soit la profondeur de l'obscurité dans laquelle vous vous trouvez, J'y suis encore plus profondément. Je n'orchestre pas la souffrance humaine depuis une planète distante, éloignée de votre détresse existentielle. Je suis là avec vous, souffrant avec vous, sanglotant avec vous, priant pour la rédemption avec vous.

Il se peut que l'homme ne comprenne jamais l'«esprit» de D.ieu. Mais ne laisse pas penser, dit D.ieu à Moché, que D.ieu Qui comprend le dessein de la souffrance, se permette le luxe de ne pas ressentir l'intensité de l'obscurité. Chaque larme que vous versez devient Sa larme. Il se peut qu'Il ne les essuie pas, mais Il les fait siennes.

(Basé sur un discours du Rabbi, Chabbat Chemot 5743. Likouté Si'hot Vol.26)

NB : Quand le Rabbi prononça ce discours, il pleura amèrement. C'était une scène d'une émotion inoubliable. Ceux qui étaient présents sentirent leur cœur se déchirer devant les larmes incontrôlables du Rabbi alors qu'il décrivait la question des Juifs et la réponse de D.ieu.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Dimanche 23 décembre - 14 Tévet

Mitsva positive n° 84 : Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter tous les sacrifices au Temple exclusivement.

Mitsva positive n° 85 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter au Temple toute offrande nous incombant, qu'il s'agisse d'un sacrifice expiatoire, d'un holocauste, d'une offrande délictive ou d'un sacrifice rémunérateur, même si la décision d'apporter cette offrande a été prise en dehors du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 90 : C'est l'interdiction qui nous est faite d'immoler aucun animal destiné au sacrifice en dehors du parvis du Sanctuaire et c'est ce que l'on appelle "immoler à l'extérieur"

Lundi 24 décembre - 15 Tévet

Mitsva négative n° 89 : Il nous est interdit d'offrir aucun sacrifice à l'extérieur, c'est-à-dire en dehors du parvis du Sanctuaire

Mitsva positive n° 39 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir chaque jour en sacrifice au Temple deux agneaux.

Mitsva positive n° 29 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'entretenir chaque jour le feu sur l'autel et de manière continue.

Mitsva négative n° 81 : Il nous est interdit d'éteindre le feu qui est sur l'autel

Mitsva positive n° 30 : C'est le commandement qui a été ordonné aux prêtres de retirer chaque jour les cendres de l'autel.

Mardi 25 décembre - 16 Tévet

Mitsva positive n° 28 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de placer de l'encens deux fois par jour sur l'autel d'or.

Mitsva positive n° 25 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux prêtres de maintenir perpétuellement allumées les lumières du Candélabre devant D.ieu.

Mitsva positive n° 40 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné au Grand Prêtre d'apporter en offrande permanente l'oblation du matin et du soir, qui sont nommés les galettes du Grand Prêtre ou bien aussi "oblation du prêtre oint".

Mitsva positive n° 41 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande supplémentaire chaque Chabbat, en plus de l'offrande quotidienne, c'est le "Moussaf" du Chabbat.

Mitsva positive n° 27 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de placer les pains de proposition de manière permanente devant l'Éternel.

Mitsva positive n° 42 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'apporter une offrande supplémentaire chaque Néoménie, en plus de l'offrande quotidienne.

Mercredi 26 décembre - 17 Tévet

Mitsva positive n° 43 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'offrir un sacrifice supplémentaire, en plus de l'offrande quotidienne, pendant chacun des sept jours de Pessa'h.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 55, rue Servan - 75011 Paris - Directeur de la publication: Y. Benhamou
Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris
Tiré à 27.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 5.000 ex ISSN 1762 - 5440

Menottes ou Tefilines ?

En octobre 1973, un groupe de jeunes gens fut envoyé par le Rabbi dans la Yechiva qui venait d'être fondée à Miami, en Floride.

Nous avons entendu parler d'un collègue qui était fréquenté par un grand nombre d'étudiants juifs. Un vendredi après-midi, nous nous sommes installés à la sortie de l'école, avec une table pliante et quelques paires de Tefilines juste avant la fin des cours. Quand les étudiants sortirent, ils furent surpris mais enchantés que nous leur propositions de mettre les Tefilines. Bien vite, il se forma une longue queue de jeunes garçons qui attendaient leur tour. Tout se passa très bien et, le vendredi suivant, nous sommes retournés ainsi que les semaines suivantes. Mais un jour le directeur du collège sortit et remarqua ce qui se passait. Furieux, il nous interpella : «Arrêtez ! Vous n'avez pas le droit de faire cela ici ! C'est anticonstitutionnel !»

- Nous sommes désolés mais nous ne faisons rien de mal ! Ce sont des Tefilines et tous les garçons et hommes juifs sont supposés les mettre chaque jour. Nous ne faisons qu'aider les étudiants juifs à accomplir leur devoir religieux !

- Foutaise ! Moi aussi je suis juif mais personne ne fait plus ce genre de choses. De plus, cela s'appelle de la coercition religieuse. Je n'admettrai pas que la religion s'incruste dans mon école publique !

- Je voudrais vous faire remarquer que nous ne sommes pas stationnés dans l'enceinte de votre école mais à l'extérieur. Nous sommes citoyens d'un pays de liberté, ce qui comprend la liberté de culte. Vos étudiants n'auraient-ils pas le droit de pratiquer leur religion dans ce pays ?

- Si vous ne partez pas immédiatement (il était furieux), j'appelle la police !

Il tourna les talons, l'air courroucé. Nous avons décidé d'ignorer ses menaces. Après tout, nous étions les émissaires du Rabbi, nous ne faisons absolument rien d'illégal et, de toute manière, le directeur ne mettrait certainement pas ses paroles à exécution.

Nous avons néanmoins préféré nous installer un peu plus loin afin de pas être accusés de bloquer la sortie du collège ou de gêner la circulation. Quand le directeur se plaignit encore une fois, nous avons carrément traversé la rue. Et nous étions tellement occupés à aider les jeunes gens à mettre les Tefilines que nous n'avons pas remarqué l'officier de police qui approchait jusqu'à ce qu'il s'écrie :

«Arrêtez tout cela et partez d'ici immédiatement !» Persuadés que la justice et le bon D.ieu étaient de notre côté, nous avons refusé d'obtempérer en expliquant : «Nous ne contrevenons à aucune loi ! Nous agissons sur la voie publique, nous ne procédons à aucun prosélytisme, nous aidons simplement des jeunes Juifs à accomplir leur devoir religieux. Nous ne forçons personne !»

Mais l'officier de police n'était pas impressionné : «Si vous ne partez pas, je vous arrêterai !»

Les forces du mal devaient vraiment être désespérées pour en arriver à ce point ! pensions-nous. Mais nous n'allions pas céder pour autant, nous avions une mission importante à accomplir et, de plus, les étudiants continuaient à faire la queue devant notre stand.

Le policier sortit les menottes de sa poche.

«Vous allez voir que nous sommes sérieux !» menaçait-il et nous nous retrouvâmes menottés, donc dans l'incapacité de continuer à mettre les Tefilines à qui que ce soit : «Allez-vous quitter ce trottoir maintenant ou dois-je vous emmener au commissariat ?» demanda l'officier avec un sourire sarcastique.

«Bon, d'accord ! Nous partons !»

Le policier dégagea les menottes tandis que le directeur de l'école qui avait suivi la scène gloussait de satisfaction : «Voilà qui leur apprendra à ne plus recommencer !»

Il ignorait que les émissaires du Rabbi ne se laissent pas démonter si facilement. Quand Rav Chalom Ber Lipsker entendit ce qui était arrivé, il nous assura que nous pourrions retourner dès le vendredi suivant à notre porte, face au collège.

Le vendredi suivant, le maire – non-juif – de Miami, M. Chuck Hall se déplaça en personne et se posta devant la porte du collège pour montrer combien il était attaché à la liberté de culte. Il tint à serrer chaleureusement la main de chacun d'entre nous et désigna un endroit où nous pourrions placer notre table. Il tint à se faire photographier, souriant, au milieu de nous – étudiants barbus et en chapeaux de la Yechiva de Miami – pour immortaliser son soutien à notre cause. Incrédule, le directeur juif du collège observait la scène d'un œil morne.

Espérant néanmoins démontrer que lui défendait la démocratie et le mode de vie américain, il s'approcha d'un de ses étudiants qui venait juste de mettre les Tefilines et qui remettait sa veste :

- Pourquoi permettez-vous à ces fanatiques de vous traiter ainsi ? demanda-t-il d'une voix qui se voulait autoritaire.

- Mais c'est ma religion ! répondit le jeune homme sur un ton d'évidence. Je ne sais pas ce que vous ressentez pour la vôtre mais moi, j'aime ma religion et j'en suis fier !

A dater de ce jour, il n'y eut plus d'opposition.

Rav Yossef Yitzchok Gordon,
Melbourne – Australie
N'shei Chabad Newsletter
traduit par Feiga Lubecki

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Mitsva positive n° 44: Il s'agit de l'offrande de l'Omer. C'est le commandement qui nous a été ordonné d'apporter une offrande d'orge le 16 Nissan accompagnée d'un agneau âgé au plus d'une année comme holocauste.

Mitsva positive n° 45: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir un sacrifice supplémentaire le cinquantième jour après l'offrande de l'Omer du 16 Nissan.

Mitsva positive n° 46: Il s'agit du commandement nous incombant d'apporter deux pains levés au Temple, ainsi que les sacrifices offerts en raison de l'offrande du pain, lors du jour fixé comme clôture et d'offrir les sacrifices comme cela est expliqué dans le Lévitique. Les prêtres consomment les deux pains après les avoir balancés, accompagnés des deux agneaux des offrandes de paix.

Mitsva positive n° 47: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le premier jour du mois de Tichri. C'est le "Moussaf" de Roch Hachana.

Mitsva positive n° 48: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le 10 du mois de Tichri.

Mitsva positive n° 50: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire durant les jours de la fête de Souccot.

Mitsva positive n° 51: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'offrir une offrande supplémentaire le huitième jour de la fête de Souccot car il constitue une fête en soi

Jeudi 27 décembre - 18 Tévet

Mitsva positive n° 161: Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de compter l'Omer.

Mitsva négative n° 140: Il est interdit de manger des sacrifices devenus inaptes à cause d'un défaut corporel causé volontairement.

Vendredi 28 décembre - 19 Tévet

Mitsva négative n° 132: Il nous est interdit de manger du "Pigoul". Ce terme désigne un sacrifice qui est devenu inapte à cause d'une pensée étrangère (que le prêtre a eu) soit au moment où il a été abattu soit au moment où il a été offert, la personne qui s'en était chargé ayant eu à l'esprit qu'elle en mangerait au-delà du délai fixé par la loi ou qu'elle brûlerait au delà de ce délai les parties qu'on est en droit de brûler.

Samedi 29 décembre - 20 Tévet

Mitsva négative n° 120: Il nous est interdit de garder la viande d'un sacrifice de reconnaissance jusqu'au lendemain matin (du jour où il est offert).

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Le Juste et le mauvais

Dans les anciennes générations, il y avait des Justes d'une vérité absolue, proches du niveau de prophétie et d'inspiration divine. D'un autre côté, il y avait des hommes éloignés de tout bien. Dans les dernières générations, au temps des «talons de Machia'h», il n'y a pas de Justes parfaits non plus que d'hommes tout à fait mauvais.

(d'après Chaarei Orah, p.44) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

Comment fête-t-on le troisième anniversaire d'un petit garçon ?

Rav Haïm Vital (qui vécut au 16^{ème} siècle à Safed) raconta comment le saint Ari Zal coupa les cheveux de son fils seulement une fois qu'il eut atteint l'âge de trois ans, à Méron, près du tombeau de Rabbi Chimon Bar Yo'hai. Cette coutume est très importante et a été respectée tout au long des générations.

On organise une fête à cette occasion et on invite le Rav ou un personnage important à couper la première mèche. Puis chacun des participants en fait de même. Il convient de veiller à laisser les «Peot», donc à ne pas couper les «pattes», environ jusqu'au milieu des oreilles. A partir de ce jour, l'enfant portera le «Talit Katane» (vêtement rituel à franges, porté sous la chemise).

S'il est interdit de couper les cheveux le jour du troisième anniversaire (par exemple, Chabbat, Roch Hodech, les fêtes, la période du Omer ou des trois semaines), on procédera plus tard à cette petite cérémonie ; cependant, le petit garçon portera le Talit Katane dès le jour de son troisième anniversaire. (A propos de la Kippa, il convient d'habituer l'enfant à la porter dès le plus jeune âge, au moins à partir du moment où il marche).

Par ailleurs, on habituera l'enfant à réciter les bénédictions du matin, le Birkat Hamazone après le repas et le «Chema» avant de dormir.

Dès que l'enfant commence à parler, son père lui enseigne le verset «Torah Tsiva Lanou Moché, Moracha Kehilat Yaakov» («La Torah que Moché-Moise nous a donnée est un héritage pour la communauté de Jacob») ainsi que le «Chema Israël». A partir de l'âge de trois ans, on lui apprendra à suivre les versets sur un livre.

Le Rabbi de Loubavitch a demandé que tous les enfants juifs apprennent par cœur au moins douze versets et paroles de nos Sages (on peut se procurer la liste de ces versets auprès du Beth Loubavitch et de l'organisation Tsivot Hachem).

F. L. (d'après Rav Barou'h Tchikavchili)



LA STELLA

SOUS LE CONTROLE DU BETH-DIN DE PARIS

PIZZAS

SUSHIS

Service livraison

01 43 07 83 20

75/79 Bd Soult
75012 Paris



Le Beth Loubavitch vous invite à venir participer à 2 semaines d'étude de la Torah

au **CERCLE D'ETUDE D'HIVER** organisé par le **Beth Hamidrach Mena'hem**
8, rue Lamartine - 75009 Paris (Métro : Cadet)

du lundi 24 déc. 2007 au Vendredi 4 janvier 2008

Programme:

8h : Hassidout	11h30 : 'Hazara et Halakha
8h 45 : Cha'harit	12h30 : Paracha
10h : Guemara (4 Niveaux)	13h 30 : Min'ha
	14h - 19h : Cours tous niveaux

GAN ISRAEL D'HIVER

Paris 11^e : 06 23 40 26 62	Aubervilliers : 06 62 63 58 22
Paris 12^e : 06 64 75 02 45	Boulogne : 06 63 78 77 38
Paris 15^e : 06 28 32 17 94	06 20 44 07 63
Paris 19^e : 06 87 21 73 42	Montrouge : 06 14 25 67 81
Paris 20^e : 06 60 19 70 29	Romainville : 06 20 43 17 17

La Varenne St Hilaire : 06 28 53 53 17

FABRICANT VENTE DIRECTE

LAMILITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS



Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques

MATÉLAS GARANTIS SANS CHAÎNETZ

Jusqu'à **50% moins cher**, que leurs équivalents griffés

Ouvert du Dim. au Vend. Fermé le Samedi

☎ 01 47 00 73 55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

Kinor Traiteur

Le meilleur rapport qualité prix pour vos événements

Tél. 01 48 43 57 56
Fax: 01 48 30 49 38
Port.: 06 63 56 06 43
kinor2@wanadoo.fr

Tarif spécial Bar Mitsva



Borel & Jacquet

68, rue du Vert Bois - Paris 3^e

-  ◆ Plomberie
-  ◆ Chauffage
-  ◆ Electricité
-  ◆ Serrurerie
-  ◆ Vitrierie



SPECIALISTE
OUVERTURE DE PORTES
Intervention dans 1/2 heure à partir de 25 €

- 16, rue Grenetta - Paris 2^e
- 112-114 rue St Maur - Paris 11^e
- 7, rue des Suisses - Paris 14^e
- 37, rue Fondary - Paris 15^e
- 86 Bd de Charonne - Paris 20^e

Urgence

Maintenance

Installation



01 44 54 05 05

Le serrurier de la Communauté !

Salons Haya Mouchka

Entièrement rénovés et décorés

Location salles jusqu'à 450 personnes (Vestiaire et parking)

Mariages - Bar Mitsva
assises & dansés séparées par une Me'hitsva
Brit Naha - Gala - Péfer Torah

49 / 51 rue Petit - 75019 Paris - Tél : 06 09 20 50 46

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.